



Question écrite de la députée Katrin JADIN

**à Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre de l'Economie et du Travail,
concernant le rapport de l'OCDE et une possible taxation sur le carbone**

- Bruxelles, le 15 avril 2021 –

Monsieur le Ministre,

Un dernier rapport de l'OCDE "Objectif croissance 2021" estime qu'il faut envisager différentes mesures afin d'atteindre une croissance durable. Parmi ces mesures, la taxe carbone semble plébiscitée au vu des émissions de CO2 des pays du G20 et de la nécessité de faire face à l'urgence climatique.

D'autres mesures ont également été discutées dans ce rapport pour permettre une relance de l'économie belge dont une possible modification de la norme salariale.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Avez-vous lu le dernier rapport de l'OCDE nommé "Objectif croissance 2021" insistant sur une taxation du carbone pour atteindre une croissance plus durable après la pandémie ? Si oui, quelle est votre réaction à ce rapport ? Si non, que pensez-vous de l'idée d'une taxe carbone importante à l'échelle européenne ?
- Que pense le gouvernement de l'idée du rapport pour la Belgique de revoir la norme salariale en assouplissant les mécanismes de formation des salaires ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

La question 1 ne relève pas de la compétence du ministre de l'Emploi.

La demande d'une plus grande décentralisation du système de fixation des salaires, d'une plus grande flexibilité et d'une possibilité d'opt-out, est désormais une vieille recommandation de l'OCDE.

Tout d'abord, je voudrais noter que le rapport donne différentes recommandations et qu'il ne s'agit pas de la recommandation la plus importante de ce rapport. La nécessité de s'attaquer à notre réglementation du marché des produits est considérée comme plus importante.

En outre, l'OCDE a été soulignée à plusieurs reprises par nous que Belgique, malgré sa formation centralisée et coordonnée des salaires, dispose également de la flexibilité nécessaire. Pendant la crise de 2008-2009, des études économiques ont montré que les entreprises belges disposent d'un "matelas salarial" qui peut être utilisé de manière flexible. L'application flexible de la norme salariale, mais aussi la manière dont les conventions collectives sectorielles sont de plus en plus conçues, ont récemment renforcé ce constat. La modulation des augmentations salariales au niveau de l'entreprise est ainsi une technique largement utilisée entre-temps. Voire aussi l'utilisation massive de la prime CCT90.

Nous pouvons donc affirmer que, en tant que Belgique, nous essayons de répondre à ce que l'OCDE elle-même a souligné dans sa Jobs Strategy, récemment mise à jour :

- Les systèmes coordonnés et centralisés présentent une corrélation plus forte que les systèmes décentralisés avec un taux d'emploi plus élevé et un taux de chômage plus faible, et ce également pour les différents groupes à risque.
- En tant qu'instrument de politique pré-distributive, il garantit une moindre inégalité des revenus et donc une plus grande sécurité des revenus pour les classes inférieures (moyennes), ce qui stimule la demande ou le pouvoir d'achat dans l'économie.
- Cependant, les salaires sont moins sensibles aux différences de productivité au sein de l'économie.

Compte tenu des deux premiers avantages mentionnés, le 'Strategy' conclut qu'une forme centralisée et coordonnée de négociation collective (salariale) a certainement sa valeur socio-économique, mais que, d'autre part, l'attention nécessaire doit être accordée à la flexibilité du système.